

## Avis public

### Projet de Règlement (758-2024) modifiant le Règlement (560-2018) sur le traitement des élus concernant les fonctions donnant lieu à une rémunération additionnelle

VEUILLEZ PRENDRE AVIS DE CE QUI SUIT :

Un avis de motion ainsi que le projet de Règlement (758-2024) modifiant le Règlement (560-2018) sur le traitement des élus concernant les fonctions donnant lieu à une rémunération additionnelle ont été donné et déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 10 mai 2024.

Conformément aux dispositions de la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, ch. T-11.001), avis est donné que ce règlement sera présenté pour adoption à la séance ordinaire du Conseil du **10 juillet 2024 à 19h 30** à la salle du conseil du Chalet Bellevue sis au 27, rue Bellevue.

#### Résumé du projet de règlement (758-2024)

L'alinéa 3 de l'article 8 du Règlement (560-2018) sur le traitement des élus est modifié par le retrait des fonctions suivantes :

- « Président du Comité d'infrastructure et des projets spéciaux »;
- « Président du Comité de la famille et des aînés »;
- « Président du Comité de surveillance de la flotte et des équipements roulants »;
- « Président du Comité des travaux publics »;
- « Président du Comité des Affaires communautaires ».

Le même alinéa est modifié par le remplacement du titre des fonctions suivantes :

- « Président du Comité des finances » par « Responsable des finances »;
- « Président du Comité des Relations de travail » par « Responsable des ressources humaines »;
- « Président du Comité de l'environnement » par « Conseiller membre du comité consultatif de l'environnement »;
- « Président du Comité de sécurité publique » par « Responsable de la sécurité publique et incendie »;
- « Président du Comité des Loisirs et de la Culture » par « Responsable des loisirs et de la culture ».

Donné à Morin-Heights, le 19 juin 2024.



HUGO LÉPINE

Greffier-trésorier Registrar-treasurer

## Public notice

### Draft By-law (758-2024) amending By-law (560-2018) on the salaries of elected officials concerning duties giving rise to additional remuneration

PLEASE TAKE NOTICE OF THE FOLLOWING:

A notice of motion as well as draft By-law (758-2024) amending By-law (560-2018) on the salaries of elected officials concerning duties giving rise to additional remuneration were given and tabled at the regular municipal council meeting of May 10<sup>th</sup>, 2024.

In accordance to the provisions of the Act respecting the remuneration of elected municipal officers (RLRQ, ch. T-11.001), notice is given that this by-law will be tabled for adoption at the regular Council meeting of **July 10<sup>th</sup>, 2024 at 19h30** in the Council room at Chalet Bellevue located at 27, rue Bellevue.

#### Summary of draft by-law (758-2024)

Paragraph 3 of Article 8 of By-law (560-2018) regarding the salaries of elected officials is amended by removing the following functions:

- « President, Infrastructure and special projects committee »;
- « President of the Family and seniors' committee »;
- « President of the Fleet and rolling stock overview committee »;
- « President of the Public works committee »;
- « President, Community affairs committee ».

The same paragraph is amended by replacing the title of the following functions:

- « President of the Finance committee » by « Responsible for Finance »;
- « President of the Labour relations committee » by « Human resources manager »;
- « President of the Environment committee » by « Councillor, member of the Environment advisory committee »;
- « President of the Public safety committee » by « Fire and public safety officer »;
- « President of the Recreation and culture committee » by « Responsible for Recreation and culture ».

Given at Morin-Heights, this 19<sup>th</sup> of June 2024.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que le présent avis a été publié en affichant une copie aux endroits et de la manière prescrits par le Règlement (619-2021) sur la publication des avis publics.



Hugo Lépine – Directeur général / Greffier-trésorier